Envoi au contrôle de légalité le : 19 octobre 2022

Publication électronique le : 19 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Marvse DELASSUS, M. Claude BACHELET. Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE, Mme Zohra OUAGUEF.

Excusé(s): M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

Absent(s): Mme Séverine GOSSELIN.

REMPLACEMENT DE MADAME DENISE BOCQUILLET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (EPDEF)

(N°2022-311)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-15, L.3121-23 et L.3121-24 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.315-10, R.315-6 et R.315-11 ;

Vu les statuts de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille du 2 janvier 2002 et notamment son article 5 ;

Vu la délibération n°2021-270 du Conseil départemental en date du 15/07/2021 « Représentation du Département au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Considérant la vacance d'un siège de membre titulaire, au titre du « Département financeur », au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) due au décès de Madame Denise BOCQUILLET, le 19 juillet 2022 ;

Madame Zohra OUAGUEF, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1:

A l'unanimité de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret d'un représentant du Département au titre du « Département financeur » au Conseil d'administration de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF), au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2:

De désigner Madame Zohra OUAGUEF, Conseillère départementale, en qualité de titulaire, représentant le Département du Pas-de-Calais au titre du « Département financeur » au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF), en remplacement de Madame Denise BOCQUILLET.

Article 3:

D'acter en conséquence la nouvelle composition du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF), telle que reprise ci-dessous :

- En qualité de Président, représentant le Président du Conseil départemental :
 - Monsieur Daniel KRUSZKA,
- En qualité de membres titulaires, représentant le Département, collectivité de rattachement :
 - Madame Evelyne NACHEL,
 - Madame Delphine DUWICQUET.

- En qualité de membres titulaires, au titre du Département « financeur » :
 - Madame Zohra OUAGUEF,
 - Monsieur Jean-Pascal SCALONE.
 - o Madame Maryse POULAIN.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)

Contre: 0 voix

Abstention: 1 voix (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental, La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services Direction de l'Assemblée et des Elus

RAPPORT N°12

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

REMPLACEMENT DE MADAME DENISE BOCQUILLET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (EPDEF)

Lors de la réunion du Conseil Départemental de 15 juillet 2021, ont été élus par l'Assemblée Départementale au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) :

- En qualité de Président, représentant le Président du Conseil départemental :
 - Monsieur Daniel KRUSZKA,
- En qualité de membres titulaires, représentant le Département, collectivité de rattachement :
 - Madame Evelyne NACHEL,
 - o Madame Delphine DUWICQUET.
- En qualité de membres titulaires, au titre du Département « financeur » :
 - Madame Denise BOCQUILLET.
 - Monsieur Jean-Pascal SCALONE,
 - Madame Maryse POULAIN.

En raison du décès de Madame Denise Bocquillet, survenu le 19 juillet dernier, il convient de pourvoir le siège devenu vacant au titre du département financeur, au sein du Conseil d'Administration de l'EPDEF.

Il est précisé qu'en application de l'article 5 des statuts de l'EPDEF du 2 janvier 2002 et aux termes des articles L.315-10, R.315-6 et R.315-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, « les représentants des Départements qui assurent en tout ou partie le financement de la prise en charge des personnes accueillis, sont élus par leur assemblée délibérante ».

Dès lors, il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L 3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret d'un représentant du Département au titre du « Département financeur »;
- De désigner un conseiller départemental représentant le Département du Pas-de-Calais au titre du « Département financeur » au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF), en remplacement de Madame Denise Bocquillet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY